

# La Doctrine Sociale de l'Eglise comme stratégie d'investissement

## Sommaire

### EDITO

#### ■ Nos intervenants

#### ■ La DSE : définition et histoire

#### ■ Fonds chrétiens : une application concrète de la Doctrine Sociale de l'Eglise

#### ■ Accompagner ou exclure une entreprise ?

#### ■ Le rôle du dialogue dans le cheminement éthique

#### ■ Comment réconcilier sobriété et rendement ?

Comment construire une stratégie de placements financiers s'appuyant sur les principes énoncés par la doctrine sociales de l'église ? C'est pour réfléchir à cette question qu'environ 200 personnes se sont inscrites au colloque que nous avons organisé sur ce sujet le 10 Mai 2021.

L'idée de ce thème nous est venue du constat que dans le foisonnement grandissant des offres de produits de placements dit « responsables », Nous voyons émerger des produits de placement dit « chrétiens » ou « éthique » ou « conforme à la doctrine sociale de l'église ». Dès lors il nous a paru intéressant de donner, au cours d'un colloque interactif, la parole, non pas aux sociétés de gestion qui fabriquent ces produits, mais plutôt à ceux qui les achètent ou qui expriment auprès des sociétés de gestion des exigences précises quant à la qualité de la dimension chrétienne de ces produits.

Si les textes émanant du Vatican, telle la Doctrine sociale de l'église ou « *Œconomicae et Pecuniariae Quaestiones* » (OPQ) fixent des principes, ils sont loin de donner des réponses directement opérationnelles. D'ailleurs le principe du « *caveat emptor* » opportunément rappelé dans le texte OPQ, rappelle à l'investisseur son devoir de vigilance quant à la qualité du produit acheté.

Au-delà de la mise en évidence des différentes façons de construire, avec les sociétés de gestion, une réponse satisfaisante, ce colloque s'est intéressé au dilemme du rendement : rendement financier, extra financier, impact social et/ou environnemental significatif. Un rendement au nom de quels besoins - vitaux ou de confort, au nom de quelle mission ? Autant de questions pour lesquels un investisseur chrétien doit trouver des réponses.

Les pages suivantes retracent les temps fort de ces deux heures de réunions. Bonne lecture.

Geoffroy de Vienne, Président  
[geoffroy.devienne@sfr.fr](mailto:geoffroy.devienne@sfr.fr)

## ❖ Nos intervenants



**Marcel Rémon (Modérateur)** : Jésuite et directeur du CERAS



**Jean Paul Marsaud** : économiste des Frères de la Charité et président de l'ARRIA



**Alix d'Hautefeuille** : Amadéis



**Antoine de Salins** : trésorier de la Fondation Notre Dame



**Pierre Coté** : Jésuite et économiste provincial du Canada Francophone



**Laurence Loubières** : Xavière et ancienne de l'agence de notation Sustainalytics

## ❖ LA DSE : définition et histoire

**L**aurence Loubières nous a rappelé que la doctrine sociale de l'Eglise est un corpus de textes (principalement des encycliques) qui expriment la pensée de l'Eglise sur les enjeux sociaux de son temps.

Le premier publié est Rerum Novarum (1891) et questionne les conditions de travail des ouvriers, le sens du travail et la propriété privée.

Dans les années 1940, se posent la question des modèles d'entreprise des régimes communistes et socialistes d'Europe de l'Est alors que les années 1960 voient fleurir une remise en cause du modèle social et une évolution du travail du secteur agricole vers l'industrie.

En 1967, à la suite de Vatican II, Populorum Progressio est publié et questionne le développement intégral de l'homme.

En 2015, le pape François publie Laudato si, Loué sois tu, sur les enjeux de l'écologie, suivi en 2020 de Fratelli Tutti.

Ces publications évoluent donc selon le contexte sociétal et permettent au message chrétien de s'actualiser avec les enjeux de son temps.

Si la DSE est constituée de certains grands principes (le bien commun, la subsidiarité, la dignité de la personne humaine, la destination universelle des biens

etc.), elle n'est pas pour autant figée dans le temps et ce qui pouvait être conforme à la doctrine il y a cinquante ans, pourrait ne plus l'être aujourd'hui.

## ❖ Fonds chrétiens : une application concrète de la Doctrine Sociale de l'Eglise

**L**es fonds permettant aux épargnants d'investir pour un monde durable et responsable sont en plein essor en France. Ils représentent 522 Mds € d'épargne au 31/03/2021<sup>1</sup>.

Parmi eux, des fonds créés à l'initiative d'investisseurs chrétiens ou par les sociétés de gestion à destination d'investisseurs chrétiens déclinent la DSE en stratégies d'investissements. L'Observatoire des Fonds d'Éthique Chrétienne en dresse un panorama<sup>2</sup>. Cette revue recense les fonds qui se réfèrent à l'éthique chrétienne et décrit la manière dont les engagements affichés sont traduits dans les règles d'investissement et la gouvernance du fonds sans se prononcer sur la fidélité des fonds à la DSE.

En 2020, 159 sociétés de gestion ont été interrogées. Les 14 fonds recensés (1,2 Mds €) se réclament explicitement de la DSE (dans le prospectus ou la documentation commerciale), se réfèrent à l'éthique chrétienne ou mettent en œuvre un mécanisme de partage au profit d'institutions catholiques.

La DSE se décline de manière de très différentes d'un acteur à l'autre (chartes, politiques d'investissement, critères ESG se référant aux grands principes de la DSE).

Une spécificité de ces fonds est la présence de comités composés de membres des sociétés de gestion et de personnes extérieures (experts, religieux...). Lieux d'échanges et de débats, ces comités sont le creuset d'une recherche d'éthique appliquée à la gestion financière.

### ❖ Accompagner ou exclure une entreprise

**F**ace aux enjeux environnementaux, faut-il exclure de nos portefeuilles des entreprises du secteur de l'énergie, au détriment des emplois ?

Jean Paul Marsaud, président de l'ARRIA avec 300 millions d'euros sous gestion nous évoque un cas de figure. Une banque de son portefeuille finançait des entreprises extractives d'énergies fossiles en plus d'un projet de pipeline qui détruirait des sites historiques protégés.

Alerté de ces controverses grâce à leur partenaire d'analyse extra financière, l'ARRIA a fait le choix de se désinvestir de cette banque sans pour autant renoncer à revoir sa décision.

Un an plus tard, l'association s'est réentretenu avec cette banque qui n'a pas su donner suffisamment de preuves de son engagement, l'ARRIA a donc maintenu son exclusion du portefeuille.

Néanmoins, le père Marsaud pointe ici une évolution fondamentale du processus éthique de l'investissement : il est aujourd'hui possible d'exercer son rôle d'actionnaire par le dialogue avec l'entreprise.

Cependant, nous rappelle Pierre Coté, il est aussi essentiel d'exercer son discernement sur la meilleure politique à adopter. Entre maintenir le dialogue avec une entreprise pour la faire évoluer et pratiquer une politique de la chaise vide lorsque les controverses sont trop graves, la solution n'est pas toujours évidente. Reste aussi la possibilité de déposer une résolution, en tant qu'actionnaire, afin de faire évoluer les pratiques.

### ❖ Le rôle du dialogue dans le cheminement éthique

**L'**intégration de critères extra financiers dans une décision d'investissement est un impératif pour qui a une conscience chrétienne.

Des outils d'analyses existent, ils permettent, d'une part, de s'interroger sur les activités que l'investisseur ne souhaite pas financer et d'autre part de favoriser les investissements susceptibles d'avoir un impact social ou environnemental cohérent avec les objectifs que l'investisseur s'est fixé dans ce domaine.

La question de l'exclusion peut être assez « simple » à régler, il n'en est pas de même pour la question de l'impact, tant ses dimensions et sa mesure sont délicates à appréhender.

Le dialogue est l'une des conditions de succès dans cette recherche : d'abord un dialogue au sein de la gouvernance de l'investisseur afin de définir les thématiques d'impact qui correspondent à sa responsabilité fiduciaire mais aussi dialogue avec le gestionnaire

C'est ce que nous a montré le père Marsaud grâce à sa relation avec ses gestionnaires : régulièrement, des rencontres sont organisées d'abord pour expliquer le contenu de la Doctrine Sociale de l'Eglise et ensuite pour suivre la bonne application de ces directives éthiques.

Le dialogue doit aussi porter sur les outils mobilisables, les bonnes pratiques, les erreurs à ne pas commettre et, éventuellement, les initiatives communes qu'il est possible de prendre pour mutualiser des impacts et réduire les coûts qui s'y attachent.

Ici, et le père Marsaud comme le père Coté s'appuient sur un partenariat avec une structure d'analyse extra financière.

Ce partenariat leur procure une compétence et un niveau d'information permettant à leurs actions de dialogue et d'engagement d'être mieux entendues par les entreprises concernées.

Au final, grâce à ce dialogue, les investisseurs ont la possibilité de faire entendre à leur gestionnaire et aux entreprises « interpellées » une autre perspective que celle purement économique et ainsi de faire évoluer les pratiques.

## ❖ Comment réconcilier sobriété et rendement ?

Lorsque l'on demande un rendement de l'argent que nous avons placé, deux questions se posent : à quel besoin répond ce rendement ? Comment faire en sorte que ce rendement soit issu de pratiques éthiques ? Concernant nos besoins, il est bon de s'interroger régulièrement sur le caractère impératif de nos choix de consommations. En tant que Chrétiens ce questionnement devrait nous conduire à orienter nos choix vers « une sobriété juste et heureuse » (C. Renouard). Néanmoins, s'il nous est possible d'interroger nos besoins à titre individuels, il est moins évident de le faire lorsque nous sommes les gestionnaires d'un patrimoine commun.

Ainsi Antoine de Salins, intervenant de la deuxième table ronde sur le rendement, met en avant la nécessité de définir des objectifs à la fois financiers (le rendement) et extra financiers (les performances environnementales et sociales) cohérents avec les besoins financiers et la mission de l'institution au service duquel nous nous mettons. Ce qui est sous-entendu ici c'est que le trésorier ou l'économiste ou le gestionnaire ne peut investir que dans le cadre qui lui est donné, ce n'est pas à lui de prendre la liberté de renoncer à un rendement pour une communauté qu'il représente. C'est donc à la communauté, de manière collective et démocratique de décider ensemble des besoins et d'identifier les projets vers lesquels fléchir les surplus de ces rendements. La responsabilité du gestionnaire réside avant tout à faire les placements les plus pertinents compte tenu des objectifs fixés en y intégrant la notion de risque. Néanmoins, Laurence Loubières a mis en évidence le rôle de l'économiste ou du trésorier dans l'interrogation qui peut être faite des besoins dans la mesure où il dispose des informations, des outils et des compétences nécessaires à la conduite d'un tel travail. Il conviendrait, s'il ne l'a pas déjà, qu'il en reçoive le mandat.

Poursuivant la réflexion sur la question de « la sobriété juste et heureuse », nous avons évoqué le principe de la DSE relatif à la propriété universelle des biens : l'argent est un bien et il est bon de le faire fructifier mais il s'agit ensuite de le mettre au service du bien commun. A titre d'exemple, nous avons évoqué la question des vaccins : faut-il qu'ils deviennent des « biens communs gratuits » afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre et ceci malgré l'impact qu'une telle décision pourrait avoir sur les équilibres économiques des acteurs qui les ont trouvés et fabriqués ? Ici, la perspective du « rendement social » peut être mis en avant comme un moyen de contrebalancer la perte du rendement économique.

Le fait d'avoir, via la loi PACTE, inscrit dans le code civil que toute entreprise à une responsabilité vis-à-vis de la « cité », doit les conduire, sous la « surveillance bienveillante » des investisseurs à rechercher dans un souci de justice un équilibre satisfaisant entre les impacts sociaux et environnementaux de ses activités et le rendement financier qui en est tiré.

## ❖ Des pistes de travail pour Ethique et Investissement

Au cours de ce colloque plusieurs voix se sont élevées pour souhaiter qu'Ethique et Investissement se positionne plus qu'actuellement comme un rassembleur des acteurs de la finance chrétienne pour porter une voix de l'Eglise.

Les questions qui sont au cœur de la raison d'être de l'Association, ne trouvent pas de réponses toutes faites dans les textes d'église, elles doivent être débattues tant pour permettre à chacun de procéder à un discernement éclairé que pour permettre l'émergence d'une éthique collective des placements financiers.

Ces débats doivent se dérouler dans un cadre ouvert, réunissant des sensibilités différentes et s'appuyant sur des bases doctrinales solides et sur les réalités économiques du moment.

A l'image de ce qui se vit dans le monde protestant, il faut progressivement substituer à de multiples débats internes à telle ou telle communauté, des débats plus collectifs. Une mutualisation ordonnée des échanges est plus enrichissante pour tous. Ces débats, devraient conduire à l'émergence de positions, de préférences collectives, à tenir vis-à-vis des acteurs de la finance donnant ainsi à chacun l'opportunité de passer de l'état de spectateur désabusé de la vie économique à l'état d'acteur engagé dans la défense de la vie humaine et de l'environnement.

**Pour revoir le webinaire :**

[https://www.dropbox.com/s/5xho80kwbiol6c8/zoom\\_0.mp4?dl=0](https://www.dropbox.com/s/5xho80kwbiol6c8/zoom_0.mp4?dl=0)

**Ressources :**

*Oeconomicae et pecuniariae quaestiones*, Dicastère pour le Service du développement intégral ([OPQ](#))